

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021203048

Dossier numéro : 2021-06-24/01

Titre

24 JUIN 2021. - Dépôt de conventions collectives de travail

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 24-06-2021 page : 64887

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DES FABRICATIONS METALLIQUES

Convention collective de travail conclue le 08/03/2021, déposée le 10/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- champ d'application :
- Employés qui entrent dans le champs d'application du régime de pension sectoriel social (162728/CO/209)
- objet : Engagement de solidarité pension complémentaire - Chômage temporaire "Coronavirus"
- modification de la convention numéro 157451 du 09/12/2019
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 164888/CO/2090000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DES FABRICATIONS METALLIQUES

Convention collective de travail conclue le 08/03/2021, déposée le 10/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- objet : Chômage temporaire "Coronavirus"
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 164889/CO/2090000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DES FABRICATIONS METALLIQUES

Convention collective de travail conclue le 08/03/2021, déposée le 10/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- champ d'application :
- Entreprises qui paient une prime de fin d'année en exécution des CCT régionales sectorielles relative à la prime de fin d'année
- hors du champ d'application :
- Entreprises qui ont conclu des accords d'entreprise sur l'assimilation de la période de chômage temporaire force majeure "Corona" pour la prime de fin d'année
- objet : Chômage temporaire force majeure "Corona" et supplément à la prime de fin d'année 2021
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 164890/CO/2090000.

COMMISSION PARITAIRE DE LA PECHE MARITIME

Convention collective de travail conclue le 20/04/2021, déposée le 06/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- champ d'application :
- Entreprises ressortissant à la compétence de la CP 143 et connues sous l'indice de l'ONSS 086 (secteur des entrepôts) et 186 (secteur des criées de pêche)

- Ouvriers occupés dans les criées de pêche et les entrepôts
- Ouvriers occupés dans les criées de pêche et les entrepôts
- objet : Entrée de nouveaux travailleurs, travail faisable et rétention de personnel
- exécution de la convention numéro 154427 du 12/09/2019
- durée de validité : du 01/10/2019 au 31/12/2020
- numéro d'enregistrement : 164891/CO/1430000.

COMMISSION PARITAIRE POUR LE NETTOYAGE

Convention collective de travail conclue le 29/04/2021, déposée le 10/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- objet : Salaires, sursalaires et primes
- modification de la convention numéro 155558 du 25/10/2019
- remplacement de la convention numéro 161892 du 28/09/2020
- durée de validité : du 01/10/2020 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 164892/CO/1210000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 19/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- champ d'application :
 - Etablissements qui sont soumis à la loi sur les hôpitaux, maisons de soins psychiatriques, centres de psychiatrie légale, initiatives d'habitation protégée, homes pour personnes âgées, des maisons de repos et de soins et des centres de soins de jour, centres de revalidation, soins infirmiers à domicile, services intégrés pour les soins à domicile...
 - ... services du sang de la Croix-Rouge de Belgique, centres médico-pédiatriques, maisons médicales
 - hors du champ d'application :
 - Personnel de direction tel que défini à l'art.4, 4° de la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales, ni aux médecins à l'exception des médecins occupés dans les maisons médicales
- objet : Fonctions de référence sectorielles et classification sectorielle de fonctions
- modification de la convention numéro 135642 du 28/09/2016
- durée de validité : à partir du 19/04/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 164893/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DES GRANDS MAGASINS

Convention collective de travail conclue le 22/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- objet : Montant, mode de financement, modalités d'octroi et de liquidation de la participation de fonds social des grands magasins aux frais décaissés par les organisations syndicales pour l'organisation de cours de formation syndicale
- exécution de la convention numéro 025731 du 17/10/1990
- exécution de la convention numéro 082411 du 22/03/2007
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 164894/CO/3120000.

COMMISSION PARITAIRE DES GRANDS MAGASINS

Convention collective de travail conclue le 22/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- objet : Mode de financement de la participation du fonds social des grands magasins aux cours de formation professionnelle du secteur
- exécution de la convention numéro 082411 du 22/03/2007
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 164895/CO/3120000.

COMMISSION PARITAIRE DES GRANDS MAGASINS

Convention collective de travail conclue le 22/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 26/05/2021.

- objet : Modalités d'octroi et de liquidation de la ristourne sur la cotisation syndicale
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 164896/CO/3120000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES COMPAGNIES AERIENNES

Convention collective de travail conclue le 30/03/2021, déposée le 28/04/2021 et enregistrée le 31/05/2021.

- objet : Régime de suspension totale de l'exécution du contrat de travail et/ou régime de travail à temps réduit en cas de manque de travail pour cause de force majeure due au coronavirus
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165003/CO/3150200.

COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DU COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE

Convention collective de travail conclue le 22/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- hors du champ d'application :
 - Sous-commission paritaire pour les moyennes entreprises d'alimentation (SCP 202.01)
- objet : Modalités d'octroi de la ristourne sur la cotisation syndicale et de la formation syndicale
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021

- numéro d'enregistrement : 165011/CO/2020000.

COMMISSION PARITAIRE DES GRANDES ENTREPRISES DE VENTE AU DETAIL

Convention collective de travail conclue le 22/04/2021, déposée le 12/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Modalités d'octroi et de liquidation de la ristourne sur la cotisation syndicale et de la formation syndicale
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 165012/CO/3110000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'AGRICULTURE

Convention collective de travail conclue le 28/04/2021, déposée le 15/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- hors du champ d'application :
- Travailleurs occasionnels
- Culture du lin, culture du chanvre, transformation primaire du lin et/ou du chanvre
- objet : Octroi d'une indemnité de sécurité d'existence
- exécution de la convention numéro 038270 du 18/05/1995
- remplacement de la convention numéro 158708 du 30/04/2020
- durée de validité : à partir du 01/01/2020, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165013/CO/1440000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 16/03/2021, déposée le 19/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension de l'exécution du contrat de travail pour raisons de chômage temporaire lié au coronavirus
- exécution de la convention numéro 141282 du 21/06/2017
- exécution de la convention numéro 154419 du 17/09/2019
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165014/CO/1160000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 16/03/2021, déposée le 19/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- champ d'application :
- Entreprises de la transformation de matières plastiques situées dans la province du Limbourg
- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension de l'exécution du contrat de travail pour raisons de chômage temporaire lié au coronavirus pour l'industrie transformatrice de matières plastiques de la province du Limbourg
- exécution de la convention numéro 156736 du 22/10/2019
- durée de validité : du 01/01/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165015/CO/1160000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 16/03/2021, déposée le 19/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension de l'exécution du contrat de travail pour raisons de chômage temporaire lié au coronavirus
- exécution de la convention numéro 141367 du 20/06/2017
- exécution de la convention numéro 155993 du 19/11/2019
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165016/CO/2070000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 16/03/2021, déposée le 19/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- champ d'application :
- Employés barémisables
- Entreprises de transformation de matières plastiques établies dans la province de Flandre occidentale
- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension de l'exécution du contrat de travail pour raisons de chômage temporaire lié au coronavirus pour les employés de l'industrie transformatrice de matières plastiques dans la province de Flandre occidentale
- durée de validité : du 01/04/2021 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165017/CO/2070000.

COMMISSION PARITAIRE POUR LA GESTION D'IMMEUBLES, LES AGENTS IMMOBILIERS ET LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

Convention collective de travail conclue le 11/03/2021, déposée le 25/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Formation syndicale
- remplacement de la convention numéro 072005 du 03/06/2004
- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165018/CO/3230000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

SUBVENTIONNE DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 12/05/2021, déposée le 25/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- champ d'application :
- Institutions de l'enseignement libre subventionné dont le siège social est établi en Région flamande et des institutions subventionnées par la Communauté flamande dont le siège social est établi en Région de Bruxelles-Capitale et qui sont inscrites au rôle linguistique néerlandais à l'ONSS
- objet : Régime de chômage avec complément d'entreprise - 62 ans
- exécution de la convention numéro 060502 du 19/12/2001
- exécution de la convention numéro 114505 du 28/03/2013
- exécution de la convention numéro 157496 du 15/01/2020
- exécution de la convention numéro 157497 du 15/01/2020
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2022
- numéro d'enregistrement : 165019/CO/2250100.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE HOTELIERE

Convention collective de travail conclue le 07/05/2021, déposée le 28/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Groupes à risque
- modification de la convention numéro 162939 du 22/12/2020
- durée de validité : du 07/05/2021 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 165020/CO/3020000.

COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FLAMAND DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 19/04/2021, déposée le 28/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- objet : Chèques consommation
- modification de la convention numéro 163431 du 20/01/2021
- durée de validité : du 01/05/2020 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 165021/CO/3310000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 06/05/2021, déposée le 28/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- hors du champ d'application :
- Employeurs établis à l'étranger et de leurs travailleurs détachés en Belgique, travailleurs sous contrat intérimaire, travailleurs sous contrat de vacances, d'étudiant ou FPI, apprentis pour lesquels aucune cotisation de sécurité sociale n'est payée,...
- ...collaborateurs dans le cadre du travail assisté et aux personnes occupées dans le cadre de l'art 60, § 7 de la loi organique des C.P.A.S. du 8/7/1976 et occupées dans le cadre de l'art 78 de l'AR du 25/11/1991, à moins qu'il ne soit question d'un contrat de travail, travailleurs qui exercent des activités alors qu'ils bénéficient déjà d'une pension de retraite légale,...
- ... journalistes professionnels agréés au cours de la période prise en compte pour une pension légale complémentaire pour journalistes professionnels agréés, coopérants des organisations non gouvernementales belges qui opèrent à l'étranger et pour qui il existe une affiliation à l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, travailleurs non assujettis à l'ONSS qui effectuent occasionnellement du travail socio[0002]culturel
- objet : Engagement de pension sectoriel pour l'année 2020
- exécution de la convention numéro 104291 du 23/02/2011
- exécution de la convention numéro 104453 du 23/02/2011
- exécution de la convention numéro 163541 du 04/02/2021
- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165022/CO/3180200.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 06/05/2021, déposée le 28/05/2021 et enregistrée le 03/06/2021.

- champ d'application :
- Services d'aide aux familles de la Communauté flamande, travailleurs des groupes cibles, travailleurs fournissant des prestations dans le cadre de programmes pour l'emploi ou de transition professionnelle régis par l'Autorité flamande
- Services privés d'aide logistique agréés par la Communauté flamande conformément à l'art 97 de l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement flamand relatif à la programmation, aux conditions d'agrément et au régime de subventionnement de structures de soins résidentiels et d'associations d'intervenants de proximité et d'usagers, ressortissent également au champ d'application de la présente cct
- objet : Conditions de travail et de rémunération des travailleurs des groupes cibles dans l'économie de services locaux
- exécution de la convention numéro 049464 du 18/06/1998
- exécution de la convention numéro 057465 du 29/03/2001
- exécution de la convention numéro 079572 du 22/03/2006
- exécution de la convention numéro 104815 du 02/12/2010
- exécution de la convention numéro 122706 du 05/06/2014

- remplacement de la convention numéro 150612 du 10/01/2019
- exécution de la convention numéro 150613 du 10/01/2019
- durée de validité : à partir du 01/03/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165023/CO/3180200.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 06/05/2021, déposée le 28/05/2021 et enregistrée le 07/06/2021.

- champ d'application :
 - Services d'aide aux familles de la Communauté flamande, travailleurs des groupes cibles, travailleurs fournissant des prestations dans le cadre de programmes de mise à l'emploi ou de transition professionnelle régis par l'Autorité flamande,...
 - ...travailleurs occupés dans le cadre d'un contrat de travail titres-services et au personnel d'encadrement dont le contrat de travail prévoit exclusivement de l'accompagnement et de l'encadrement des travailleurs de base titres-services ou au personnel d'encadrement qui a été engagé en fonction de la croissance chez les travailleurs de base titres-services
 - Services privés d'aide logistique agréés par la Communauté flamande conformément à l'art 97 de l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement flamand relatif à la programmation, aux conditions d'agrément et au régime de subventionnement de structures de soins résidentiels et d'associations d'intervenants de proximité et d'utilisateurs, subventionnement également dans le champ d'application de la présente CCT
- objet : Régime des vacances annuelles - travailleurs des groupes cibles - travailleurs issus de programmes de transition professionnelle et travailleurs titres-services
- abrogation de la convention numéro 161298 du 10/09/2020
- durée de validité : à partir du 06/05/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165170/CO/3180200.

COMMISSION PARITAIRE POUR LES EMPLOYES DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Convention collective de travail conclue le 18/01/2021, déposée le 26/02/2021 et enregistrée le 07/06/2021.

- objet : Règlement de solidarité du régime de pension complémentaire sectoriel social
- modification de la convention numéro 156937 du 16/12/2019
- modification de la convention numéro 162714 du 19/10/2020
- durée de validité : à partir du 01/01/2020, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165171/CO/2200000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 03/05/2021, déposée le 07/05/2021 et enregistrée le 07/06/2021.

- hors du champ d'application :
- Les catégories prévues à l'article 3 de la présente CCT
- Employeurs établis à l'étranger et leurs travailleurs détachés en Belgique au sens du règlement CEE applicable en matière de sécurité sociale
- objet : Engagement de pension sectoriel pour l'année 2020
- exécution de la convention numéro 103968 du 01/03/2011
- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 165172/CO/3290100.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE PORT DE GAND

Convention collective de travail conclue le 17/05/2021, déposée le 18/05/2021 et enregistrée le 07/06/2021.

- champ d'application :
- Gens de métier et grutiers en emploi permanent
- objet : Exécution de l'accord national social 2013-2014
- exécution de la convention numéro 092235 du 20/02/2009
- durée de validité : du 01/05/2020 au 30/06/2021
- numéro d'enregistrement : 165173/CO/3010200.

COMMISSION PARITAIRE POUR LA GESTION D'IMMEUBLES, LES AGENTS IMMOBILIERS ET LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

Convention collective de travail conclue le 11/03/2021, déposée le 25/05/2021 et enregistrée le 07/06/2021.

- champ d'application :
- Employés, ouvriers et domestiques déclarés au moyen de la DmfA dans les catégories ONSS 037, 112 et 113.
- hors du champ d'application :
- Travailleurs occupés sous un contrat de travail d'étudiant et déclarés via le DmfA sous les codes travailleurs 840 et 841;
- Travailleurs déclarés via la DmfA aux catégories ONSS 037, 112 et 113 sous les codes travailleurs 035 et 439;
- Employeurs établis hors de la Belgique et dont les travailleurs sont détachés en Belgique dans le sens des dispositions du titre II du règlement CEE n° 1408/71 du Conseil
- objet : Plan social sectoriel de pension
- exécution de la convention numéro 099282 du 25/02/2010
- exécution de la convention numéro 103388 du 17/02/2011